



Edito : Finies les vacances pour la plupart d'entre-vous. J'espère qu'elles ont été bonnes malgré un temps instable. Ce numéro se veut festif avant tout puisqu'il relate sommairement notre grand rendez-vous annuel « CHER EN FÊTE », et puis les journées du patrimoine, pour la seconde année sur le site de NITRAY. Si certains esprits chagrins cherchent à induire les lecteurs de la NR en faisant croire qu'il n'y a pas de bateaux sur le Cher, nous prouverons le contraire, et ce, malgré quelques difficultés avec la prolifération des algues. C'est en effet plus de 40 bateaux de plaisance de particuliers qui ont navigué pendant la belle saison, et sans compter les bateaux-patrimoine et les canoës. Certains sont venus de régions voisines pour découvrir le Cher en bateau toute une semaine. Ajoutons à cela l'attractivité de nouvelles guinguettes, signe avant coureur d'un potentiel de développement touristique possible de la vallée du Cher navigable
Bonne lecture.....Roger-Bernard Bouyrie

5ème CHER EN FETE 10 & 11 septembre – LE REPORTAGE

C'était la 5ème édition de notre fête annuelle à Chisseaux. Entreprendre cette organisation n'est pas une mince affaire et se prépare longtemps à l'avance : dates, contenu, animations, recherche des artistes, démarches administratives, menu, achats, location de barnums, etc.
Le baptême du feu c'est le vendredi : transport du matériel, montage des barnums, mise en place de la scène, des bateaux à terre, etc. L'équipe était coachée par Lionel Chanteloup, vice-président pour l'Indre et Loire et cette équipe a vraiment assuré la réussite de cette année pour le samedi 10 septembre. Pour le dimanche hélas des trombes d'eau nous ont forcé à prendre la décision d'annuler. N'oublions pas que le groupe KIWYS devait se produire sur scène en plein air.



La rencontre traditionnelle avec les élus



Le peintre local et son sujet préféré : le Cher

Tout d'abord notre rencontre traditionnelle avec les élus le samedi en matinée : cette année est placée sous le signe de l'espoir. Après l'allocution de Roger-Bernard Bouyrie, Président des Amis du Cher, Pierre Lestoquoy, président du Syndicat, et Mme Cochin, présidente de la communauté de communes de Bléré val de Cher se sont tour à tour exprimés. M Lestoquoy a annoncé le classement du site de Nitray à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Cette nouvelle est d'importance pour l'avenir du barrage-éclusé, mais peut avoir une incidence positive sur les autres.

M Kerbriand-Postic, conseiller général d'Indre et Loire, et M Beaufils, vice-président du conseil général du Loir et Cher se sont tour à tour exprimés dans le sens d'un travail en commun pour l'avenir de la vallée du Cher navigable, son développement économique et touristique, et dans l'optique d'une possibilité de reprise de domanialité de la partie de la rivière allant de la confluence jusqu'à la liaison avec le canal de Berry.

Le vin d'honneur clôturait cette matinée.

Ce sont plus de 20 bateaux de particuliers et associatifs qui se sont retrouvés à Chisseaux le samedi, certains étaient là depuis la veille et même quelques jours avant; si on ajoute les canoës et les avirons, chacun comprendra que ce bout de rivière était très animé. Certains se sont déplacés de départements voisins comme les bateaux de l'ARECABE (dép du Cher) et des bateaux d'un club nautique proche d'Orléans. Comme chaque année, le club de modélisme naval « Le Safran » de Tours était fidèle au poste. Le Milandre, futreau de Veretz, nous a fait plusieurs démonstrations de remontées à la voile entre le pont et le barrage.



L'exposition de maquettes, chaque année appréciée



Une partie de la flotte présente à la 5ème fête du Cher



L'atelier de matelotage avec Anthony et Théo



Notre hôtesse
Annick



Dominic-Allan et son orchestre

Même si nous regrettons un manque de visiteurs certainement dû aux vendanges précoces, il n'en reste pas moins que l'ambiance était au rendez-vous. Le repas était animé par un sympathique orchestre qui a non seulement fait danser les convives mais a « mis le feu » chez les dames de l'Arcabe, comme le montre les photos suivantes.



L'orchestre à mis le feu parmi la gente féminine



150 convives; animations de Pierre et Dominic Allan

Le panier, animé par Paulette et par Annick fut gagné par un convive et suivi de bien d'autres gagnants, le tirage étant animé par Lionel; puis ce fut place à la danse jusqu'à 1 heure du matin.



Pierre nous a gratifié de plusieurs clowneries avec la connivence de Michelle, puis a présenté quelques tours de magie intrigant beaucoup de personnes, notamment avec le numéro de dressage d'une corde.....

Le coup de la panne :

Ce fut tout d'abord un « Ho » d'étonnement. Plus de lumière. Pendant que chacun courait de droite et de gauche pour rétablir le courant, Marie-Claude eu la bonne idée de placer des bougies sur les tables; l'orchestre continua comme si de rien n'était et certaines des convives étaient persuadées que c'était programmé. Mais non ! Merci Marie-Claude pour ta bonne idée. Puis ce fut un « Ha » général dès que la lumière revint. Ceci est la partie visible de l'organisation car il restait à restaurer l'équipe organisatrice, ranger, nettoyer, bref : la nuit fut courte pour beaucoup d'entre-nous.

Un grand merci donc à toute l'équipe qui s'est mobilisée.

Le dimanche fut beaucoup moins gai : les trombes d'eau nous ont obligés à annuler le concert de rock l'après-midi mais Mais M Souvant, adhérent et inconditionnel de voitures amphibies a tenu à nous faire une démonstration très « arrosée ». Nous espérons qu'il reviendra l'année prochaine dans de meilleures conditions.



La voiture amphibie sur la route.....



Et sous le château de Chenonceau

LES JOURNEES DU PATRMOINE LES 17 ET 18 SEPTEMBRE



Ces deux photographies nous sont aimablement autorisées par le **photographe Pascal AVENET**.
Son site internet : www.pascalavenet.piwigo.com

Organisées par le Syndicat du Cher, Comme l'an passé, nous participions aux journées du patrimoine avec notre exposition au complet cette fois-ci. Ce fut encore 600 visiteurs très intéressés qui se sont déplacés. Point de départ : le port de Chandon à Athée sur Cher. Toutes les heures un groupe était accompagné par un



membre du syndicat expliquant tour à tour l'histoire de la navigation, la faune et la flore, puis étaient entraînés jusqu'à l'écluse de Nitrav maintenant classée.

Des démonstrations d'éclusage furent faites à l'occasion de passages de bateaux. Puis suivait la visite de l'exposition avec tombola tous billets gagnants et un éventuel passage à la buvette.

Le retour à Chandon était assuré par bateau avec la toue cabanée Valchantray.

Le Milandre quand à lui nous gratifiait de ses démonstrations de remontée à la voile.

Un projet d'extension des animations est à l'étude pour l'année prochaine.

LE COIN PRATIQUE

Une remorque dont le PTAC* est inférieur ou égal à 500 kg ne nécessite pas de carte grise spécifique.

- Une remorque dont le PTAC* est supérieur à 500 kg doit être immatriculée indépendamment et posséder une carte grise. Un certificat des mines vous est remis lors de l'achat. Ce certificat vous permettra d'immatriculer votre remorque auprès de la préfecture de police.

- L'assurance de votre voiture couvre généralement une remorque dont le PTAC* est inférieur à 499 kg. Cette mention est normalement portée sur la carte verte de votre voiture. Par contre, une remorque dont le PTAC* est égal ou supérieur à 500 kg devra faire l'objet d'une déclaration particulière à votre compagnie d'assurance. Renseignez-vous avant de prendre la route.

- Votre remorque doit obligatoirement être équipée d'un système de freinage si son PTAC est égal ou supérieur à 750 kg.

- Vous devez posséder le permis E si le PTAC* de votre remorque est supérieur à 750 kg et au poids à vide de votre voiture, ou si le total des PTAC* (voiture et remorque) est supérieur à 3,5 tonnes.

- Dans tous les cas, le PTAC* de la remorque additionné au PTAC* du véhicule tracteur ne pourra pas excéder le PTR** mentionné sur la carte grise de votre véhicule tracteur.

- Une remorque, quelque soit son PTAC*, ne nécessite pas de contrôle technique.

* **PTAC** = poids total en charge = PV (poids de la remorque vide) + CU (poids de la charge).

** **PTR** = poids total roulant = PTAC du véhicule tracteur + PTAC de la remorque.

L'ONEMA AU SALON DES MAIRES

L'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) sera présent au salon des maires en novembre. Il y sera question, entre autres, de la restauration des cours d'eau. Sans renier les arguments avancés dans leurs brochures , nous constatons que les seuils et barrages seraient la cause du mauvais état des eaux. Ce discours ciblé rejoint celui d'une certaine branche de l'écologie intégriste qui préfère régler le problème en supprimant les barrages et par conséquent envoyer la pollution actuelle à la mer. Ne serait-il pas judicieux de s'attaquer d'abord aux causes de la pollution. Les barrages du Cher canalisé sont couchés plus de 8 mois par an. La circulation des sédiments et des poissons migrateurs est donc assurée, même si nous souhaitons des aménagements nous permettant de gagner du temps sur la saison de navigation.

L'enjeu est important pour le développement économique et touristique de la vallée du Cher.

N'oublions pas qu'Ulysse s'est laissé charmé par le chant des sirènes au point de perdre tout sens critique et d'être perméable à toute remise en cause.

La citation du mois :

La bêtise peut se définir ainsi : plus ça vole bas, plus on atteint des sommets

Sites internet des Amis du Cher : www.amis-du-cher.org

www.ami-du-cher.fr

Tel 02 34 38 88 80

page4/4